

DEPARTEMENT

CHARENTE

Séance du 8 juillet 2025

Numéro : 2025-5- 5

L'an 2025
et le mardi
à 18 heures 30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	11

Date de la convocation
Jeudi 3 juillet 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture :

et publication

du

le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. ROY Jean-Philippe, le Maire.**

Présents :

MM. ROY, BONNEVIN, RAVAUDET, GESTREAU, RODRIGUEZ
Mmes TERMINET, VERGER, NICOLAS

Absents :

Mme PRULHO pouvoir à M. ROY, Mme ARDOUIN pouvoir à Mme
TERMINET, M. LAPEYRE pouvoir à M. RAVAUDET
Mme MERCIER, MM. CHARPENTRON et DAUVEL

A été nommé secrétaire : M. Guillaume BONNEVIN

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SAS DE LA BOURGADE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la SAS de la Bourgade a déposé dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, une demande d'autorisation pour un projet d'extension d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole situé 20 rue de la Borderie à Sigogne.

Le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe ROY